

Description de l'action

Contexte : l'enjeu environnemental majeur pour le 21^è siècle sera celui de la lutte contre les changements climatiques, avec des conséquences directes pour l'homme et son environnement. Les espaces urbains contribuent, directement ou indirectement, à près de 80% des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif : Metz s'est engagée à réduire de plus de 20% ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2020.

Actions du Plan Climat ou de l'Agenda 21 en faveur de la qualité de l'air :

- **Choix des produits au sein de la collectivité :**

- Utilisation de produits sans COV au Pôle Patrimoine bâti et logistique technique (peintures, vernis, etc.) ;
- Utilisation de produits ménagers éco labélisés par le service d'entretien ;
- Utilisation de matériaux sains dans certaines opérations de bâtiment (sols en caoutchoucs au lieu de sols en pvc émetteurs de COV).

- **Certification HQE** : pour les opérations neuves de construction dont une des cibles est celle de la qualité de l'air intérieur (renouvellement de l'air, produits et matériaux utilisés, etc.).

- **Eco-mobilité** : réalisation du METTIS, Plan Vélo : développement d'infrastructures cyclables et la création de service vélos (location, réparation, transport de personnes, etc.), formation vélo en ville auprès de 900 enfants de classes primaires, développement d'un service d'autopartage, Plan de Déplacement Administration : achat de voitures moins polluantes, de vélos de service (navette courrier, tournées de quartiers, déplacements inter-sites, etc.).

- **Energie** : réduction de la consommation des énergies fossiles (fioul, charbon et gaz) afin de réduire les émissions de CO2 et de particules fines et autres polluants de l'air : mise en place d'une centrale de production d'énergie à biomasse et suppression des chaufferies fioul à la Ville. Actions d'information et de sensibilisation auprès des commerçants et des propriétaires de bureaux pour réduire leurs consommations d'énergie.

- **Surveillance de la qualité de l'air et système d'information en cas d'alerte** : mise en place d'une procédure d'information sur la qualité de l'air extérieur.

z **Période**

Depuis 2011

z **Echelle de territoire concernée**

La commune

z **Porteur/pilote principal**

Ville de Metz

z **Rôle de la collectivité**

Porteur du projet

z **Budget**

Non précisé

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Lutter contre l'habitat indigne et contribuer à leur rénovation : programme d'intérêt général contre l'habitat dégradé, aider les bailleurs sociaux à réaliser des travaux d'efficacité énergétique et à rénover thermiquement leurs bâtiments.

z **Pour plus d'informations**

Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission développement durable, frogovitz@mairie-metz.fr